
DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 29 juin à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 23 juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, RAVEZ Yannick, HAVET Maryline, CAVE Michelle, DELPORTE Éric, MOLIN Christian, LE BOT Thierry, ACCART Michaël, LEFEBVRE Quentin, CHALON Dominique, SARAIVA Maxime, MUSTIN Pascale, DELCROIX Marcel, BOULET Dominique, DE CALMES Stéphanie, DAMBRINE Hervé, HOCQUINGHEM Véronique.

A l'exception de GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, FAFINSKI Caroline, ARBINET Ludivine, DOUCHÉ Jérôme, CARLIER Maxime, DUPAYAGE Laurence, CAILLERETZ Virginie qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à VÉRET Béatrice, ROSSIGNOL Françoise, BONELLO Brigitte, RAVEZ Yannick, QUANDALLE Philippe, DELPORTE Éric, PETIT David, DELCROIX Marcel.

Madame BONELLO Brigitte est élue secrétaire de séance.

Réf. : AW/PQ

26D057

OBJET :
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS POUR
2026

xxx

Monsieur Philippe QUANDALLE expose à l'assemblée que les associations locales contribuent au développement de la vie culturelle et sportive de la commune.

Il rappelle qu'une rencontre annuelle entre les représentants des associations et l'Adjoint au Maire concerné, permet de définir les objectifs que s'engage à respecter la structure afin de bénéficier du soutien de la ville.

Compte-tenu des demandes de subventions reçues et les actions mises en œuvre par ces associations.

A l'exception des conseillers listés qui ne prennent pas part au vote et quittent la salle lors des débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Le versement d'une subvention à au titre de l'année 2026 conformément au tableau annexé.
- Madame le Maire pourra, en tant que de besoin, examiner les documents administratifs et comptables des associations concernées.

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : selon
le tableau en annexe

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 29 Juin 2026

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#